

Le ministre est-il au courant de cette situation? Quels pays dépassent leurs quotas dans cette zone où la Commission internationale des pêches de l'Atlantique-Nord établit encore des quotas et quelles mesures a-t-il l'intention de prendre pour s'assurer que des étrangers ne continuent pas de pêcher sans retenue alors que les Canadiens doivent respecter des quotas bien définis?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et de l'Environnement): On rapporte des violations dans ce qui était la zone de la CIPAN au-delà de la limite de 200 milles et cette question sera évidemment soulevée à l'assemblée de la CIPAN qui aura lieu, si je me souviens bien, en juin. Il est évident que la situation au-delà de la limite de 200 milles sera plutôt floue tant qu'un nouvel organisme n'aura pas remplacé la CIPAN. Cela pose un problème. En fait, cela fournit un argument assez fort aux adversaires de ceux qui croient que la seule façon de protéger les intérêts du Canada est d'interdire l'entrée à l'intérieur de la limite de 200 milles. En fait, nous avons des intérêts vitaux à l'extérieur de cette zone. Nous négocions internationalement. Au fait, une session de l'OPAN, qui remplacera la CIPAN, se tiendra à Ottawa pendant deux jours la semaine prochaine.

La situation dont le député a parlé pourrait n'être qu'une tactique de pression de la part de certains pays pour obtenir des concessions plus libérales, mais nous avons clairement affirmé que la protection continue des intérêts canadiens à l'extérieur nous encouragera à ouvrir l'accès à l'intérieur. Si c'est le désordre qui règne à l'extérieur, nous ne pouvons alors approuver l'entrée dans la zone canadienne de ceux qui nuisent à nos intérêts.

M. Crouse: Les pêcheurs de Digby qui sont venus témoigner devant le comité des pêches la semaine dernière se sont amèrement plaints des règlements concernant les quotas et le ministre des pêches de la Nouvelle-Écosse a déclaré publiquement le 26 avril que le ministre fédéral n'avait pas conféré et collaboré avec son ministère et les pêcheurs locaux, comme il s'était engagé à le faire.

A la lumière des règlements arbitraires, restrictifs et discriminatoires qui ont récemment été appliqués aux pêcheurs de la Nouvelle-Écosse, des règlements qui n'aident pas à conserver les stocks de poisson, je demande donc au ministre s'il a l'intention d'honorer la promesse qu'il avait faite à la récente conférence des premiers ministres de consulter tous les ministres provinciaux et les pêcheurs avant d'adopter des règlements. S'il le fait, sans doute obtiendra-t-il des renseignements susceptibles de l'aider à résoudre le problème que pose la pêche à laquelle s'adonnent les flottes étrangères et qui inquiète actuellement les Canadiens.

● (1212)

M. LeBlanc (Westmorland-Kent): Monsieur l'Orateur, le député soulève là une autre question très importante, soit que nos flottilles qui n'ont pas d'habitude pêché le pétoncle au banc George puissent y avoir accès. Pour tout dire, lorsqu'on prétend qu'il n'y a pas eu consultation, cela ne tient pas debout. En fait, j'ai moi-même rencontré il y a bien des mois le groupe de la Nouvelle-Écosse. Mes collaborateurs à maintes reprises ont tenté ensemble de trouver une solution au très simple conflit d'intérêts qui oppose un groupe dont l'existence dépend entièrement de la prise de pétoncle au banc George, à un autre

Questions orales

qui peut obtenir d'autres genres de permis. Il s'agit là sans aucun doute de problèmes de gestion.

Quant aux doléances du ministre de la Nouvelle-Écosse, je dois dire que nous ne pouvons pas négocier avec les associations de pêcheurs, avec les associations de conserveurs et avec les gouvernements provinciaux, pour ensuite tenter de concilier les intérêts de chacun chaque fois que nous devons prendre une décision en matière de gestion. Il est manifeste que dans le cas de la gestion des réserves, c'est le gouvernement fédéral qui assume la responsabilité—c'est toujours lui qui paie les pots cassés—et qui continuera de l'assumer, au risque même d'encourir parfois le déplaisir de ministres provinciaux.

* * *

MAIN-D'ŒUVRE CANADA

BELL NORTHERN RESEARCH—LES ANNONCES D'EMPLOIS EN ANGLETERRE

M. Jake Epp (Provencher): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Il s'agit des annonces que fait paraître dans le *Daily Telegraph* de Londres la société Bell Northern Research, qui offre des emplois au Canada dans ses principaux laboratoires situés dans la ceinture de verdure autour d'Ottawa.

Comme cette société annonce des emplois à l'étranger pour trouver du personnel, peut-on savoir si ces postes ont été offerts à des Canadiens? Le Centre de la Main-d'œuvre en a-t-il donné l'autorisation étant donné que l'industrie de l'électronique a été très durement atteinte par le chômage? Je me demande comment le ministre peut justifier qu'on permette d'annoncer des emplois à l'étranger alors que cette industrie connaît un chômage aigu.

L'hon. Bud Cullen (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, comme l'a dit le député, cette annonce a été mise par la compagnie et non par le gouvernement. Nous avons fait comprendre clairement à tous les secteurs et, en fait, à tous les gouvernements, que notre politique visait à protéger les Canadiens et que, s'il y avait des Canadiens capables de faire un travail donné, aucun visa de travail ou permis ne serait accordé à un étranger pour qu'il vienne prendre l'emploi en question.

M. Epp: Monsieur l'Orateur, le ministre veut-il dire que des annonces d'emplois, comme celle qui est parue dans le *Daily Telegraph*, ne passent pas forcément par le Centre de la Main-d'œuvre et que, si des Britanniques désirent poser leur candidature, ils ne passent pas obligatoirement par le Centre de la Main-d'œuvre du Canada? Cela ne s'est-il pas déjà produit?

M. Cullen: Monsieur l'Orateur, je ne connais pas très bien le cas dont parle le député, mais, dans l'ensemble, les sociétés canadiennes savent très bien que nous avons beaucoup de chômage, que nous avons une politique protectionniste en matière d'emplois et que, si elles veulent faire venir des gens au Canada, il faut qu'ils aient des qualifications dont le Canada a besoin et qu'on ne trouve pas ici. Si des Canadiens peuvent occuper les emplois en question, on n'accordera pas de visa ou de permis de travail à des travailleurs étrangers.